



LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

243

DM64.3

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline  
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS, TENUE AU SIÈGE SOCIAL SITUÉ AU 805, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 11 AVRIL 2007, À 20H20.

**Résolution numéro 07-04-97 ULTRAMAR – PROJET PIPELINE ST-LAURENT – MÉMOIRE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-03-70 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains, le 14 mars 2007;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-04-96 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains, le 11 avril 2007, modifiant la résolution numéro 07-03-70;

CONSIDÉRANT le mémoire préliminaire relatif au projet «Pipeline Saint-Laurent», de la Société Ultramar ltée, à être présenté dans le cadre du processus des audiences publiques sur l'environnement, daté du 5 avril 2007, soumis;

En conséquence, sur la proposition de M. le conseiller Yvon Pesant,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Roger,  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le mémoire préliminaire soumis, en date du 5 avril 2007, conjoint avec les MRC de Lajemmerais et de la Vallée-du-Richelieu, relatif au projet de construction de l'oléoduc «Pipeline Saint-Laurent», entre Lévis et Montréal-Est, en ajoutant cependant une condition additionnelle à l'effet d'exiger que la conduite oléoduc ait au moins deux mètres de profondeur sur la totalité du tracé touchant le territoire de la MRC des Maskoutains.

D'AUTORISER le dépôt et la présentation du mémoire final au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, sous réserve des légères modifications à être apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE I DU BUDGET

Donné et vidimé à Saint-Hyacinthe, le douzième jour du mois d'avril 2007.

La greffière,

  
Me Marie-Joëlle Vadnais, notaire